

---

## PROCURATION POUR ACTIONNAIRES

---

Le/La soussigné(e)

**Prénom** : .....

**Nom** : .....

**Domicile** : .....

ou

**Dénomination** : .....

**Forme juridique** : .....

**Siège social** : .....

propriétaire de ..... actions nominatives de la société anonyme Groupe Delhaize, ayant son siège social à 1080 Bruxelles, rue Osseghem 53, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0402.206.045 ("**Groupe Delhaize**" ou "**La Société**"), et/ou de .....actions dématérialisées ou au porteur du Groupe Delhaize,

sera représenté à l'**assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du Groupe Delhaize qui se tiendra le 24 mai 2012 à 15 heures, au Corporate Support Office de la Société, square Marie Curie 40 à 1070 Bruxelles, Belgique**, pour le nombre total d'actions pour lequel il souhaite voter, limité cependant au nombre d'actions que le propriétaire a enregistré lors de la date d'enregistrement, le 10 mai 2012 à minuit (CET), et

**confère par la présente mandat spécial à la personne suivante, avec pouvoir de substitution :**

.....<sup>1</sup>

en vue de le/la représenter à l'**assemblée générale ordinaire et extraordinaire**, et de délibérer et voter pour son compte et dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

---

<sup>1</sup> **Attention** – Un conflit d'intérêts potentiel apparaît lorsque :

- Vous désignez en tant que mandataire (i) la Société elle-même, une entité contrôlée par la Société, un actionnaire contrôlant la Société ou toute autre entité contrôlée par cet actionnaire ; (ii) un membre du conseil d'administration, d'un comité de la Société, d'un actionnaire contrôlant la Société ou toute autre entité contrôlée en référence au point (i) ; (iii) un employé ou un commissaire de la Société, d'un actionnaire contrôlant la Société ou toute autre entité contrôlée en référence au point (i) ; (iv) une personne ayant un lien de parenté avec la personne physique reprise aux points (i) à (iii) ou qui est l'épouse ou le cohabitant légal de cette personne ou une personne liée à cette personne ;
- les procurations renvoyées au Groupe Delhaize n'indiquent pas à qui elles sont adressées ; la Société désignera alors en tant que mandataire, un membre du conseil d'administration du Groupe Delhaize ou l'un de ses employés.

**Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire (points 1 à 14)  
et de l'assemblée générale extraordinaire (points 15 et 16).**

**I. Assemblée générale ordinaire**

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.
2. Présentation du rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.
3. Communication des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011.

Les commentaires du Conseil d'Administration relatifs aux points 1, 2 et 3 ci-dessus sont repris dans la note d'information disponible sur le site Internet du Groupe Delhaize [www.groupedelhaize.com](http://www.groupedelhaize.com).

4. Approbation des comptes annuels statutaires (non-consolidés) au 31 décembre 2011, y compris l'affectation du résultat et approbation de la distribution d'un dividende brut de EUR 1,76 par action(\*).

**Proposition de décision** : approuver les comptes annuels statutaires (non-consolidés) au 31 décembre 2011, y compris l'affectation du résultat comme suit:

		EUR
Bénéfice de l'exercice social	+	299 123 823
Bénéfice reporté de l'exercice social précédent	+	746 383 279
Résultat à affecter	=	1 045 507 102
Affectation à la réserve légale	-	16 845
Dividende brut pour les actions	-	179 330 254
Solde du bénéfice à reporter	=	866 160 002

Par action, cela représente un dividende brut de EUR 1,76 (\*)

(\*) Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre de warrants qui seraient exercés entre la date de la présente convocation et la date d'enregistrement relative au dividende. Le dividende sera payé aux propriétaires d'actions ordinaires à partir du 1<sup>er</sup> juin 2012 et aux propriétaires d'*American Depositary Shares* (ADRs) à partir du 6 juin 2012.

5. Décharge aux administrateurs.

**Proposition de décision** : donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.

6. Décharge au commissaire.

**Proposition de décision** : donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.

7. Renouvellement de mandats et nomination d'administrateurs.

7.1 **Proposition de décision** : renouveler le mandat d'administrateur de Madame Claire Babrowski pour une période de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2015.

7.2 **Proposition de décision** : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier Beckers pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2014.

7.3 **Proposition de décision** : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Didier Smits pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2014.

7.4 **Proposition de décision** : nommer Madame Shari Ballard en qualité d'administrateur pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2014.

8. Indépendance des administrateurs en vertu du Code belge des sociétés.

8.1 **Proposition de décision** : sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Claire Babrowski, dont il est proposé de renouveler le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2015, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et renouveler son mandat en tant qu'administrateur indépendant conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Claire Babrowski répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Claire Babrowski a clairement indiqué et le conseil d'administration estime qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

8.2 **Proposition de décision** : sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Shari Ballard, dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2014, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et la nommer en tant qu'administrateur indépendant conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Shari Ballard répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Shari Ballard a clairement indiqué et le conseil d'administration estime qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

9. Rapport de rémunération.

**Proposition de décision** : approuver le rapport de rémunération inclut dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011.

10. Approbation du *Delhaize Group 2012 U.S. Stock Incentive Plan*.

**Proposition de décision** : approuver le *Delhaize Group 2012 U.S. Stock Incentive Plan*, en vertu duquel des personnes éligibles peuvent recevoir des options sur actions à partir de l'année 2012 afin d'acquérir des actions existantes ou à émettre de la Société, en ce compris des options sur actions répondant aux exigences de la Section 422 de l'*US Internal Revenue Code de 1986*, tel qu'amendé.

11. Approbation du *Delhaize America, LLC 2012 Restricted Stock Unit Plan*.

**Proposition de décision** : approuver le *Delhaize America, LLC 2012 Restricted Stock Unit Plan*, en vertu duquel des personnes éligibles peuvent recevoir des *restricted stock unit awards* à partir de l'année 2012 afin d'acquérir des actions existantes de la Société à la date de levée des restrictions fixées par le plan.

12. Périodes d'exercice en vertu des plans d'intéressement américains.

12.1. **Proposition de décision** : conformément à l'article 520ter du Code belge des sociétés, approuver que la Société continue d'octroyer en vertu du *Delhaize Group 2012 U.S. Stock Incentive Plan*, des options sur actions à certains membres du Comité Exécutif de la Société qui sont exerçables dans des proportions égales d'un tiers pendant une période de 3 ans suivant leur date d'octroi, et l'exercice anticipé potentiel de ces options sur actions en vertu de ce plan en cas de départ à la retraite ou de fin de contrat de travail.

12.2. **Proposition de décision** : conformément à l'article 520ter du Code belge des sociétés, approuver que Delhaize America, LLC continue d'octroyer des *Restricted Stock Unit Awards*, qui sont délivrés, en vertu du *Delhaize America, LLC 2012 Restricted Stock Unit Plan*, à certains membres du Comité Exécutif de la Société dans des proportions égales d'un quart à partir de la fin de la deuxième année pendant une période de 5 années suivant leur date d'octroi, et l'exercice anticipé potentiel de ces *restricted stock units* en vertu de ce plan en cas de départ à la retraite ou de fin de contrat de travail.

13. Exercice anticipé en vertu des plans d'intéressement américains en cas de changement de contrôle de la Société.

**Proposition de décision** : conformément à l'article 520ter et 556 du Code belge des sociétés, approuver toute clause dans (i) le *Delhaize Group 2012 U.S. Stock Incentive Plan*, (ii) le *Delhaize America, LLC 2012 Restricted Stock Unit Plan* ou (iii) toute convention conclue entre la Société et/ou Delhaize America, LLC et les détenteurs d'options et/ou de *restricted stock units* (les "Incitants") en vertu de ces plans, conférant à ces détenteurs le droit d'acquérir des actions de la Société en dehors de la période d'exercice des Incitants en cas de changement de contrôle de la Société.

14. Remboursement anticipé d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme en cas de changement de contrôle de la Société.

**Proposition de décision** : conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, approuver la clause conférant aux porteurs d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme que la Société pourrait émettre dans les 12 mois suivant l'assemblée générale ordinaire de mai 2012 en une ou plusieurs offres ou tranches, dont la ou les échéances n'excéderaient pas 30 ans et pour un montant équivalent à maximum EUR 1,5 milliard, le droit d'obtenir le remboursement ou le droit d'exiger le rachat de ces obligations ou billets de trésorerie pour un montant n'excédant pas 101% du principal et des intérêts échus et impayés de ces obligations ou billets de trésorerie, en cas de changement de contrôle de la Société, conformément aux termes et conditions de ces obligations ou billets de trésorerie. Chaque émission de ces obligations ou billets de trésorerie fera l'objet d'un communiqué de presse résumant la clause de changement de contrôle applicable et mentionnera le montant total des obligations et des billets de trésorerie déjà émis par la Société et soumis à la clause de changement de contrôle approuvée par cette résolution.

## II. Assemblée générale extraordinaire

15. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

15.1 Rapport spécial du Conseil d'Administration relatif au renouvellement du capital autorisé.

15.2 Modification de l'article 8 A, premier alinéa des statuts.

**Proposition de décision** : remplacer le premier alinéa de l'article 8 A des statuts par le texte suivant :

*« Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant de cinq millions nonante-quatre mille six cent neuf euros (EUR 5.094.609) aux dates et suivant les modalités à fixer par le conseil d'administration et ce, pendant un terme de cinq années à compter de la publication de la présente autorisation aux Annexes au Moniteur Belge. »*

16. Pouvoirs d'exécuter les décisions des actionnaires.

**Proposition de décision** : approuver la décision suivante :

*"L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec la possibilité de sous-déléguer, pour exécuter les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, coordonner les statuts de la société suite aux modifications susmentionnées, et effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet."*

---

**INSTRUCTIONS DE VOTE:****Veillez indiquer vos instructions de vote pour chaque proposition de décision.**

Les points 1 à 14 de l'ordre du jour sont les points de l'assemblée générale ordinaire et les points 15 et 16 à l'ordre du jour sont les points de l'assemblée générale extraordinaire.

<b>Le point 1 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote.</b>	<b>Vote sur la proposition 8.2 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Le point 2 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote.</b>	<b>Vote sur la proposition 9 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Le point 3 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote.</b>	<b>Vote sur la proposition 10 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Vote sur la proposition 4 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )	<b>Vote sur la proposition 11 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Vote sur la proposition 5 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )	<b>Vote sur la proposition 12.1 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Vote sur la proposition 6 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )	<b>Vote sur la proposition 12.2 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Vote sur la proposition 7.1 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )	<b>Vote sur la proposition 13 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Vote sur la proposition 7.2 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )	<b>Vote sur la proposition 14 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Vote sur la proposition 7.3 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )	<b>Le point 15.1 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote.</b>
<b>Vote sur la proposition 7.4 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )	<b>Vote sur la proposition 15.2 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Vote sur la proposition 8.1 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )	<b>Vote sur la proposition 16 de l'ordre du jour</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )

Si le soussigné n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

\* \* \*

En vertu de l'Article 533ter du Code des sociétés, le Groupe Delhaize préparera une procuration modifiée afin de permettre aux actionnaires de donner des instructions de vote spécifiques, si de nouveaux points à l'ordre du jour et/ou des propositions de décision nouvelles/alternatives sont valablement ajoutés. Les instructions de votes ci-dessous seront dès lors uniquement d'application si vous ne donnez pas à votre mandataire de nouvelles instructions de vote spécifiques après la date de la présente procuration.

1. Si, en vertu de l'article 533ter du Code des sociétés, de nouveaux points sont ajoutés à l'ordre du jour après la date de cette procuration, le mandataire devra (**veillez indiquer votre choix au moyen d'une croix**) :
  - (..) s'abstenir de voter sur les nouveaux points à l'ordre du jour et les propositions de décision concernées ;
  - (..) voter ou s'abstenir de voter sur les nouveaux points à l'ordre du jour et les propositions de décision concernées si il/elle le juge opportun tenant compte des intérêts de l'actionnaire.

Si l'actionnaire n'indique pas de choix ci-dessus, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les nouveaux points à l'ordre du jour et les propositions de décision concernées. En cas de conflit d'intérêts, le mandataire devra toujours s'abstenir de participer au vote des nouveaux points à l'ordre du jour et des propositions de décision concernées.

2. Si, également en vertu de l'article 533ter du Code des sociétés, des propositions de décision nouvelles/alternatives sont ajoutées après la date de cette procuration, le mandataire devra (**veuillez indiquer votre choix au moyen d'une croix**) :

(..) s'abstenir de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives et voter ou s'abstenir de voter sur les propositions de décision existantes selon les instructions indiquées ci-dessus ;

(..) voter ou s'abstenir de voter sur les propositions de décisions nouvelles/alternatives concernées si il/elle le juge opportun tenant compte des intérêts de l'actionnaire.

Si l'actionnaire n'indique pas de choix ci-dessus, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives et devra voter ou s'abstenir de voter sur les propositions de décision existantes selon les instructions indiquées ci-dessus. Cependant, le mandataire sera autorisé à dévier des instructions de vote ci-dessus si leur exécution porte préjudice aux intérêts de l'actionnaire. Dans ce cas, le mandataire informera l'actionnaire d'une telle déviation aussi bien que de la justification de son choix. En cas de conflit d'intérêts, le mandataire devra toujours s'abstenir de participer au vote des propositions de décision nouvelles/alternatives.

\* \* \*

Les propriétaires d'actions au porteur ou d'actions dématérialisées doivent faire parvenir leur procuration signée par courrier, par fax ou par e-mail, le **18 mai 2012** au plus tard, soit à la Société à l'adresse mentionnée ci-dessous, soit auprès d'une agence d'ING Belgium. **Nous vous prions de bien vouloir tenir compte du fait que le 17 mai 2012 est un jour férié et que le 18 mai 2012 est un jour férié bancaire en Belgique.** Nous invitons dès lors nos actionnaires à prendre contact avec une agence d'ING Belgium au plus tard le **16 mai 2012** avant la fermeture de l'agence.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent faire parvenir leur procuration signée à la Société par courrier, par fax ou par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessous pour le **18 mai 2012** au plus tard.

Les actionnaires qui souhaitent être représentés par un mandataire doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation décrites dans la convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

**Cette procuration est irrévocable.** Les actionnaires qui ont donné une procuration peuvent assister à l'assemblée mais ne pourront pas voter personnellement.

**Adresse de la Société :**

SA Groupe Delhaize  
c/o Monsieur Pierre-François Leybaert  
Square Marie Curie 40  
1070 Bruxelles  
Belgique  
Tél. : + 32 2 412 21 21  
Fax : +32 2 412 85 68  
E-mail : [generalmeeting@delhaizegroup.com](mailto:generalmeeting@delhaizegroup.com)

Signature: \_\_\_\_\_

Nom: .....

Capacité: .....

Date: .....

Les personnes morales doivent spécifier le prénom, nom de famille et titre de la/des personne(s) physique(s) qui signera/signeront en leur nom le présent formulaire. Si le soussigné n'est pas une personne physique qui signe elle-même la procuration, le signataire déclare et garantit au Groupe Delhaize avoir les pleins pouvoirs pour signer ce formulaire pour le compte du soussigné.